
MODE DE RÉSERVATION D'UNE INSTALLATION SPORTIVE

VILLE DE SAINT-JUNIEN

Planification régulière

Elle concerne les créneaux hebdomadaires attribués sur une période pour les entraînements des associations. Pour faire une demande, il convient de retourner au service sports/manifestations avant le 30 juin le formulaire de demande

Réservation annuelle de créneau. En cas de demandes identiques entre les associations (même installation, même créneau), les arbitrages sont réalisés par l'adjoint aux sports.

Compétitions ou matchs officiels organisés les week-ends et inscrits au calendrier annuel

Dès que l'association a connaissance du calendrier de ses compétitions pour l'ensemble de ses catégories, elle doit en aviser par écrit le service sports/manifestations.

Vacances scolaires

Pour obtenir des créneaux sur ces périodes, il convient de retourner, pour chaque période de vacances scolaires, le formulaire de demande *Réservation vacances scolaires* 15 jours avant chaque période de vacances. Celui-ci sera disponible sur le site internet de la ville.

Manifestations ponctuelles

Dès que l'utilisateur a connaissance d'une manifestation qu'il souhaite organiser et au plus tard 1 mois avant la date prévue, il doit retourner le formulaire de demande *Réservation ponctuelle*.

Les installations sportives sont prioritairement attribuées aux groupes utilisateurs suivants

- 1 - Scolaires et associations sportives scolaires durant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- 2 - Associations sportives de la ville de Saint-Junien ;
- 3 - Autres utilisateurs selon le tarif en vigueur.